



**Arrêté portant nomination des membres du jury régional
pour la délivrance des diplômes de niveau 3 et 4 du ministère de
l'agriculture et de la souveraineté alimentaire par la voie de la
validation des acquis de l'expérience (VAE)**

La Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne-Franche-Comté

Vu la loi 2022-1598 du 21 décembre 2022 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi (art. 10 et 11)

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu la décision 2025-19 du 18 septembre 2025 portant délégation de signature au titre de l'autorité académique,

Vu le décret 2023-1275 du 27 décembre 2023 relatif à la validation des acquis de l'expérience

Vu le décret 2024-332 du 10 avril 2024 relatif au jury et au congé de validation des acquis de l'expérience

Vu le décret 2025-663 du 18 juillet 2025 définissant les conditions d'éligibilité au compte personnel de formation des actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience mentionnées au 3° de l'article L. 6313-1 du code du travail

Vu le décret n° 2015-555 du 19 mai 2015 relatif au règlement général du CAP agricole ;

Vu le décret 2003-1160 du 04 décembre 2003 fixant les modalités de délivrance des différentes options du Brevet Professionnel ;

Vu le décret 2017-276 du 01 mars 2017 relatif au règlement général du Brevet Professionnel ;

Vu le décret 2017-1145 du 7 juillet 2017 relatif au règlement général du certificat de spécialisation agricole ;

Vu les arrêtés portant sur la création et fixant les modalités de délivrance des différentes options des BPA rénovés ;

Vu les arrêtés relatifs à la création des différentes options du Brevet Professionnel ;

Vu les arrêtés portant création et fixant les conditions de délivrance des Certificats de Spécialisation ;

Vu les arrêtés portant création et fixant les modalités de délivrance des options du certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPa) ;

Vu la note de service DGER/ SDPFE/2020-477 du 24 juillet 2020 relative à la procédure en vue de la délivrance d'un diplôme ou d'un titre de l'enseignement technique professionnel relevant du ministère chargé de l'agriculture, par la validation des acquis de l'expérience

Vu la note de service DGER/SDPFE/2021-390 du 25 mai 2021 fixant le cadre réglementaire de tenue des jurys de validation des acquis de l'expérience et modalités d'organisation, pour les bachelors professionnels et les brevets de techniciens supérieurs agricoles-BTSA suite à la mise en place des Mirex

Arrête

ARTICLE 1 :

Sont désignés membres du jury VAE pour les sessions d'examen 2025-2026:

Présidents de jury :

- Gaëtan AYMONIER – CFPPA Montmorot (39)
- Franck BEAMEUR – CFPPA de Quetigny – Plombières (21)
- Jean-Claude SIMON – Institut Agro Dijon

Formateurs titulaires :

Frédéric BISIAUX – CFPPA Quetigny-Plombières (21)
Vincent CARTAULT – EPLEFPA Quetigny-Plombières (21)

Hervé DESESQUELLE – CFPPA Quetigny-Plombières (21)

Daniel KIELBASA – CFPPA Velet (71)

Clément LEMOINE – CFPPA Quetigny-Plombières (21)

Delphine LEVASSEUR – CFPPA Auxerre La Brosse (89)

Gwendoline MEYSSONNIER – CFPPA de Valdoie

Laurent PETAT-LENOIR – la Viti - Beaune

Mathilde SANCHEZ – CFPPA de La Barotte – Chatillon sur Seine

Ghislaine VISSE- CFPPA Quetigny-Plombières (21)

Professionnels titulaires

Agro-équipements : Valentin BACHOTET

Aménagements paysagers : Philippe HENRY

Élevage canin :

Katia MESTRUDE

Vincent FONTAINE

Maraîchage – Plantes à Parfum : Aurélien GROS

Polyculture-élevage & grandes cultures :

Abel BIZOUARD

Laurence BOULEZ

Page 2 sur 3

Emmanuelle DAUTREY
Lionel RAYNARD

Travaux forestiers
Cédric TURE
Sylvain VERNIER

Article 2

L'ensemble des formateurs (-trices) et des professionnels nommés à l'article 1 du présent arrêté sont nommés jusqu'à la date de signature de l'arrêté de nomination du jury pour la session d'examen 2026-2027.

Article 3

Le service régional de la formation et du développement de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne-Franche-Comté est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 09 décembre 2025

Pour la directrice régionale et par délégation,
L'adjoint au chef du service régional
de la formation et du développement

Franck PROVOTS

